

**Commune de HAUT-BOCAGE**  
**Séance du Conseil Municipal du 28 juillet 2017**

Le 28 juillet 2017, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HAUT-BOCAGE, régulièrement convoqué, s'est réuni, à la salle polyvalente de Maillet, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LAPRUGNE, Maire de la Commune de HAUT-BOCAGE, suite à la convocation du 20 juillet 2017.

Présents : Isabelle ALLAIX, Laurent BLOND, Christophe CHAVANNE, Arnaud DE LAMARLIERE, Thierry DE LAMARLIERE, Yves GAUDIN, Marie-Chantal GAVELLE, Michel GIRAUD, Caroline JEAN, Teun KOOPMANN, Geneviève LACHASSAGNE, Jean-Michel LAPRUGNE, Bernard PETITEAU, Valérie PIGNOT, Thomas PILLE, Gaston QUERSIN, Pascal QUINAULT, Didier QUIQUEREZ, Sylvie THEVENIN.

Absent(es) excusé(es) ayant donné pouvoir : Martine GUILLET à Christophe CHAVANNE Véronique MASSERET à Thierry DE LAMARLIERE, Marien MICHAUD à Michel GIRAUD, Ludovic MULLER à Marie-Chantal GAVELLE, Jacqueline PHILIPPON à Jean-Michel LAPRUGNE, Nicole RIVAUX à Yves GAUDIN, Angéline THEVENIN à Pascal QUINAULT, Guy TRIBOULET à Laurent BLOND

Absent(es) excusé(es) : Michel DESCLOUX, Bernadette HEBRARD, Jean-François HERAUD, Aurélie LEBAILLEUR, Romain LIMOGES.

Démissionnaire : Christian COLLINET

Secrétaire de séance : Bernard PETITEAU

**ORDRE DU JOUR** :

Lecture et approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 12 mai 2017

**Délibération n° 2017- 45 – 28.07- Boulangerie de Louroux-Hodement : choix du gérant**

Monsieur le Maire délégué de la commune de Louroux-Hodement rappelle au Conseil Municipal que la commune déléguée de Louroux-Hodement est propriétaire de la boulangerie située 8, Route de Montluçon.

Suite au départ, début d'année 2017, des précédents gérants, la commune était à la recherche de remplaçants.

Avec l'aide de la « Mission Accueil » du Conseil Départemental de l'Allier qui s'est chargé de la mission de publicité, de recherche et de présélection des candidats, trois candidats ont été retenu.

Après étude des différents profils, le choix s'est porté sur Mme PACAUD Catherine.

Le Conseil Municipal DECIDE, de confier la gérance de la boulangerie communale de la commune déléguée de Louroux-Hodement a Mme PACAUD Catherine.

## **Délibération n° 2017- 46 – 28.07- Boulangerie de Louroux-Hodement : signature de la concession administrative**

Monsieur le Maire délégué de la commune de Louroux-Hodement explique au Conseil Municipal que la gérance de la boulangerie doit être régularisée par la signature d'une concession administrative.

Cette concession écrit les obligations entre le bailleur, la commune de Haut-Bocage et le preneur, Mme PACAUD Catherine.

Cette concession prévoit qu'elle est prévue pour 3 ans et renouvelable par tacite reconduction. D'un commun accord, les parties pourront convenir d'une rupture anticipée.

Un état des lieux du matériel mis à disposition par la commune déléguée de Louroux-Hodement est détaillé.

La concession administrative prévoit un loyer de 300€ HT par mois à compter du 01 septembre 2017. Une caution égale au montant d'un loyer mensuel sera réclamée lors de l'entrée dans les lieux et remboursée à la sortie si aucune dégradation n'est constatée.

Après délibération, le Conseil autorise :

- Monsieur le maire délégué de Louroux-Hodement a signé au nom de la commune Nouvelle de Haut-Bocage, le bail de la concession administrative pour la boulangerie de la commune
- Toutes les démarches nécessaires à la réouverture de la boulangerie

## **Délibération n° 2017- 47 – 28.07- Achat Terrain projet Station d'Epuration – Louroux-Hodement**

Monsieur le Maire délégué de la commune de Louroux-Hodement rappelle au Conseil Municipal le projet de la commune de Louroux-Hodement de construire une station d'épuration et de réhabiliter le réseau qui la dessert.

Afin de mener à bien ce projet, il est nécessaire de faire l'acquisition d'un terrain de 1 000m<sup>2</sup> sur la parcelle AL 169.

Des négociations avaient été engagées avec la propriétaire pour l'achat de ce terrain.

Un accord a été trouvé entre la propriétaire, les fermiers du terrain et la Commune.

Un protocole d'accord a été rédigé par Me MAGNIER Brigitte, notaire à Vallon en Sully entre les 3 parties afin que les fermiers ne demandent pas de dommages à l'issu des travaux de réhabilitation du réseau.

Le prix d'achat du terrain est fixé à 3500€. Le Bureau d'études doit venir piquer le terrain afin de connaître la superficie exacte et afin de le faire borner.

Il est proposé aux membres du Conseil de Haut-Bocage de participer aux prochaines réunions prévues avec le Bureau d'Etudes, M. GAUDIN Yves, maire délégué de la commune de Maillet propose d'apporter l'expérience de sa commune en matière de station d'épuration.

Le Conseil Municipal DECIDE :

- D'autoriser M. le Maire délégué de Louroux-Hodement à signer au nom de la commune Nouvelle, le protocole d'accord avec la propriétaire et les fermiers
- D'autoriser M. le Maire délégué de Louroux-Hodement à signer, au nom de la commune Nouvelle, l'achat du terrain pour la création de la station d'épuration
- **D'autoriser M. le Maire délégué de Louroux Hodement à signer toutes les autres pièces relatives à ce dossier tel que les documents d'arpentage.**

**Délibération n° 2017- 48 – 28.07- Travaux de Rénovation énergétique sur les bâtiments communaux à Louroux-Hodement**

Monsieur le Maire délégué de Louroux-Hodement a présenté lors d'un précédent Conseil Municipal le chiffrage des travaux à réaliser pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Après études des différents devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient :

- l'entreprise de la Miroiterie de la Loue pour la fourniture et la pose de fenêtres et portes sur les bâtiments communaux pour un montant de 40 514.00 € HT
- l'entreprise AUBRUN pour son devis d'électricité concernant les volets roulants pour un montant de 304.00 € HT
- Autorise Monsieur le Maire a signé les documents relatifs aux demandes de subvention concernant le programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux de la commune déléguée de Louroux-Hodement

**Délibération n° 2017- 49 – 28.07- Travaux de Voirie – Chemin des Glayeux à Givarlais**

Monsieur le Maire délégué de Givarlais a présenté lors d'un précédent Conseil Municipal le chiffrage des travaux à réaliser pour les travaux de voirie au Chemin des Glayeux.

Après études des différents devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient :

- l'entreprise COLAS qui a proposé la meilleure offre, pour un montant de 18 097.00€ HT
- Autorise Monsieur le Maire a signé les documents relatifs aux demandes de subvention concernant le programme de voirie pour le Chemin des Glayeux de la commune déléguée de Givarlais

## **Délibération n° 2017- 50 - 28.07- Travaux de Voirie - Chemin des Glayeux à Givarlais : pose d'aqueducs**

Monsieur le Maire délégué de Givarlais informe le Conseil Municipal que suite au projet de voirie du chemin des Glayeux à Givarlais, il paraît nécessaire avant de commencer ces travaux de remplacer les têtes d'aqueducs présentes.

Après étude des devis, le Conseil Municipal choisit l'entreprise COLAS pour la pose d'aqueducs d'un montant de 2 500€ HT.

Cette dépense sera inscrite au compte 615231 Voirie afin de pouvoir prétendre au FCTVA.

## **Délibération n° 2017-051 – 28.07- Travaux supplémentaires école Maillet – réfection de la cour**

Monsieur le Maire délégué de Maillet fait part au Conseil Municipal que la cour de l'école de Maillet doit être refaite. Il présente le devis de l'entreprise SARL 2 TP.

Le cout de cette réfection s'élève à 3 171 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (M Thomas PILLE, gérant de la société 2 TP est sorti de la salle) la rénovation de la cour de l'école de Maillet pour un montant de 3 171 € TTC

## **Délibération n° 2017-052 – 28.07- Motion pour une couverture de téléphonie mobile performante**

Monsieur le Maire délégué de Louroux-Hodement soulève le problème d'une couverture médiocre des réseaux mobiles. La situation, depuis plusieurs années, ne s'améliore pas malgré les efforts faits par les collectivités locales.

Monsieur le Maire délégué de Maillet souligne que deux opérateurs ont fait une demande afin d'installer des émetteurs sur l'antenne labellisée par TDF se trouvant au lieu-dit « Les Durets » en limite de l'autoroute A71.

Vu le nombre d'administrés qui se plaignent de ne pas avoir de réseau et une vitesse de connexion Internet très lente sur leur téléphone mobile,

Vu les demandes récurrentes des commerçants, artisans et professions libérales qui déplorent un impact sur leur activité du fait de la mauvaise réception des appels téléphoniques,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande aux autorités compétentes et aux opérateurs l'installation d'émetteurs sur la Commune de HAUT-BOCAGE afin de remédier rapidement à ces difficultés et de bénéficier d'une couverture 4G et bientôt 5G performante.

## **Délibération n° 2017- 53 – 28.07- Modification temps de travail et tableau des effectifs**

Suite au retour à la semaine des 4 Jours et à l'abandon des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur la commune déléguée de Louroux-Hodement, il est

nécessaire de revoir la répartition des heures entre le SIRP Herisson-Louroux-Hodement-Venas et la commune déléguée.

Après entretien avec Mme DE COCK Maryline, elle a accepté de reprendre les tâches qui lui étaient confiées avant la mise en place des TAP : reprise des heures de ménage assurées pour le compte du SIRP Hérisson-Louroux-Hodement-Venas.

Ces modifications entraînent des changements dans son temps de travail, son nombre d'heure serait ainsi porté à 15,00h (au lieu de 19,00h actuellement) pour le compte de la commune déléguée de Louroux-Hodement et verra son temps de travail augmenté pour le compte du SIRP.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte la modification d'horaires à compter du 01 septembre 2017 sous réserve de l'avis du Comité Technique saisie par courrier.
- modifie en conséquence le tableau des effectifs comme suit :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDO DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint administratif principal 2ème Classe	C	2	35.00h
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	1	24.00h
Adjoint Technique	C	1	15.50 h
Adjoint Technique	C	1	18.50h
Adjoint Technique	C	1	19.00h
Adjoint Technique	C	1	25.00h
Adjoint Technique	C	2	32.00h
Adjoint Technique	C	2	35.00h
<b>TOTAL</b>		<b>11</b>	

#### Délibération n° 2017.054 – 28.07. Décision Modificative : Aménagement abords salle polyvalente Maillet

Afin de pouvoir régler la facture de plantation d'arbustes aux abords de la salle polyvalente de Maillet, il convient de créer un programme en investissement et de prendre une Décision Modificative.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de prendre une Décision Modificative pour le règlement de la facture de plantation d'arbustes vers la salle polyvalente de Maillet dans le cadre de l'aménagement extérieur de celle-ci.

## INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Article (Chap.) – Opération	Montant
2128 (21) – 2017014 : Autres agencements	1 325.40 €
21752 (21) – 2017011 : Installation de voirie	- 1 325.40 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>00.00</b>

### **Délibération n° 2017-055 – 28.07- Vente et achat parcelles entre la Commune déléguée de Maillet et M. MALLET Damien et Mme MONMINOUX Alexandra**

Monsieur le Maire délégué de Maillet demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'achat et la vente de parcelles sur la Commune déléguée de Maillet afin de pouvoir créer un chemin piétonnier du cimetière à l'étang.

La Commune déléguée de Maillet veut vendre la parcelle ZL n° 05 (se trouvant à côté du parking de la salle polyvalente) et veut acheter les parcelles AY n° 106 – 108 – 111 – 114 – 115 et 116 appartenant à M. MALLET Damien et Mme MONMINOUX Alexandra (allant du cimetière jusqu'à l'angle de la route de Vérigny) pour y créer un chemin piétonnier. Les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune déléguée de Maillet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'achat des parcelles AY n° 106 – 108 – 111 – 114 – 115 et 116 et la vente de la parcelle ZL n° 05 pour un prix identique de 500 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire délégué de Maillet au Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

### **Délibération n° 2017-056 – 28.07- taxe sur les propriétés non bâties – dégrèvement de la taxe afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs**

Le Maire expose les dispositions de l'article 1647-00 bis du code général des impôts permettant au conseil Municipal d'accorder un dégrèvement de 50%, pour une durée qui ne peut pas excéder 5 ans, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs :

- installés à compter du 1 er janvier 1995 et bénéficiaires de la dotation d'installation ou des prêts à moyen terme spéciaux prévus par les articles D. 343-9 à D. 343-16 du code rural et de la pêche maritime,
- installés à compter du 1er janvier 2001 et qui ont souscrit un contrat territorial d'exploitation dans les conditions définies aux articles L. 311-3, L. 341-1, R. 311-2, R. 341-7 à R. 341-13 et R. 341-14 à R. 341-15 du même code.

Il rappelle que ce dégrèvement de 50% est à la charge de la collectivité qui l'accorde et qu'il complète le dégrèvement de droit de 50% pris en charge par l'Etat.

Vu l'article 1647-00 bis du code général des impôts,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'accorder le dégrèvement de 50% de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs,

- Décide que ce dégrèvement est accordé pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier de l'année suivant celle de l'installation du jeune agriculteur,
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### Travaux école de Maillet :

Monsieur le Maire délégué de Maillet fait le point sur les travaux qui sont presque terminés à l'école de Maillet. Il y a un problème avec un meuble et avec le carrelage qui n'est pas de niveau à un endroit de la classe. Une remise sera demandée à l'entreprise. Malgré cela, la rentrée scolaire pourra avoir lieu dans celle-ci.

### Retour à la semaine de 4 jours pour les écoles :

A la rentrée de septembre, La semaine scolaire passera à 4 jours et les Temps d'Activités Périscolaires seront supprimés à l'école de Louroux-Hodement (qui se trouve au sein du SIRP Hérisson – Louroux Hodement et Venas)

Pour les communes déléguées de Givarlais et de Maillet (RPI Givarlais, Maillet, Nassigny et Reugny), une concertation va être lancée avec les parents d'élèves et les instituteurs afin qu'elle soit remise en place à la rentrée scolaire 2018.

### Site Internet de la Commune :

M. le Maire tient à remercier Monsieur Stéphane HARDY pour le travail accompli pour la création et la mise en place du site internet de la Commune. Le site non définitif est en ligne. Les Conseillers Municipaux peuvent aller le consulter avec un identifiant et un mot de passe et ainsi donner leur avis.

Le Conseil Municipal décide de fixer la date de fin octobre afin que celui-ci soit accessible au public.

### Ad'Ap pour les bâtiments communaux :

Monsieur le Maire délégué de Louroux-Hodement a reçu un courrier afin que la commune déléguée de Louroux-Hodement se mette en règle concernant l'Agenda D'Accessibilité Programmée pour les ERP (Etablissements Recevant du Public). Pour Louroux, la boulangerie et le multiple rural sont concernés et pour Maillet, le bar-restaurant. Un dossier de demande d'Ad'Ap regroupant ces bâtiments communaux sera établi.

### Point sur les futurs travaux prévus sur la Commune de Haut-Bocage :

Louroux-Hodement : il est prévu la rénovation de la place du centre-bourg et l'enlèvement des pompes à essence.

Maillet : Réparation du portail de l'école, rénovation du logement vers l'école et agrandissement du bâtiment des services techniques

La Séance est levée à 23h00.

Ont signé les membres présents

ALLAIX Isabelle		LEBAILLEUR Aurélie	Absente excusée
BLOND Laurent		LIMOGES Romain	Absent excusé
CHAVANNE Christophe		MASSERET Véronique	Absente excusée Pouvoir à Thierry DE LAMARLIERE
COLLINET Christian	Démissionnaire	MICHAUD Marien	Absent excusé Pouvoir à Michel GIRAUD
DESCLOUX Michel	Absent excusé	MULLER Ludovic	Absent excusé Pouvoir à Marie-Chantal GAVELLE
DE LAMARLIERE Arnaud		PETITEAU Bernard	
DE LAMARLIERE Thierry		PHILIPPON Jacqueline	Absente excusée Pouvoir à Jean-Michel LAPRUGNE
GAUDIN Yves		PIGNOT Valérie	
GAVELLE Marie-Chantal		PILLE Thomas	
GIRAUD Michel		QUERSIN Gaston	
GUILLET Martine	Absente excusée Pouvoir à Christophe CHAVANNE	QUINAULT Pascal	
HEBRARD Bernadette	Absente excusée	QUIQUEREZ Didier	
HERAUD Jean-François	Absent excusé	RIVIAUX Nicole	Absente excusée Pouvoir à Yves GAUDIN
JEAN Caroline		THEVENIN Angéline	Absente excusée Pouvoir à Pascal QUINAULT
KOOPMANN Teun		THEVENIN Sylvie	
LACHASSAGNE Geneviève		TRIBOULET Guy	Absent excusé Pouvoir à Laurent BLOND
LAPRUGNE Jean-Michel			